



À Mesdames et Messieurs
les destinataires de la procédure
de consultation

Notre réf. SH/NF
Date 29 octobre 2019

Professionnalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
Avant-projet de révision de la loi d'application du code civil suisse
Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

En automne 2017, une commission extraparlamentaire a analysé l'opportunité d'une professionnalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Dans le prolongement de ces travaux et dans le but d'affiner les thèses législatives, nous avons constitué, en date du 23 août 2018, un groupe de travail chargé de procéder à un examen plus approfondi de la professionnalisation des APEA prenant en compte quatre axes principaux :

- a/ la taille critique des APEA;
- b/ les compétences des membres des APEA;
- c/ le renforcement de la surveillance administrative;
- d/ la formation des curateurs.

Au terme de ces travaux, un avant-projet de révision de la loi d'application du code civil suisse a été élaboré. Un rapport explicatif et quatre annexes vous permettront de mesurer les enjeux de la révision. À noter qu'une de ces annexes est une expertise de la société Ecoplan SA à Berne concernant une projection des coûts à la charge des communes consécutivement à la professionnalisation des autorités.

En séance du 23 octobre 2019, le Conseil d'État a pris connaissance de ces textes, sans se prononcer sur le fond, et a décidé de les soumettre à une procédure de consultation. À cette fin, vous trouverez, en annexe, ces documents ainsi qu'un questionnaire. Nous vous serions reconnaissant de nous faire parvenir vos observations et remarques au plus tard jusqu'au

31 décembre 2019

Mme Sophie Huguet, cheffe du service juridique de la sécurité et de la justice ( 027/606.50.55 - sophie.huguet@admin.vs.ch) est à votre entière disposition pour vous communiquer toutes informations complémentaires utiles.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.


Frédéric Favre
Conseiller d'État

Annexes - Avant-projet de révision de la loi d'application du code civil suisse
- Rapport explicatif accompagné de quatre annexes
- Questionnaire